

## Crédit d'impôt foncier

Le crédit d'impôt foncier du Vermont aide de nombreux propriétaires du Vermont à payer leurs impôts fonciers. Vous pourriez avoir droit à un crédit d'impôt foncier sur vos impôts fonciers si votre propriété est admissible à titre de propriété familiale et que vous remplissez les conditions d'admissibilité. Le crédit maximal est de 5 600 \$ pour la partie de l'impôt foncier de l'enseignement public et de 2 400 \$ pour la partie de l'impôt foncier municipal.

### Admissibilité

Pour produire un crédit d'impôt foncier, vous devez satisfaire à TOUTES les conditions d'admissibilité suivantes :

- Votre propriété est admissible à titre de propriété familiale et vous avez produit une déclaration de propriété familiale pour la grande liste de l'année en cours.
- Vous étiez domicilié au Vermont pour toute l'année imposable.
- Vous n'avez pas été déclaré comme personne à charge d'un autre contribuable.
- Vous possédiez et occupiez la propriété à titre de propriété familiale depuis le 1er avril.
- Si vous remplissez ces conditions, mais que votre propriété familiale est louée à un locataire au 1er avril, vous pouvez toujours la déclarer comme propriété familiale si elle n'est pas louée pendant plus de 182 jours au cours de l'année de la demande.
- Vous répondez aux critères de revenu du ménage (voir le formulaire pour le plafond de revenu de l'année en cours).

### Comment présenter une demande

Vous devez soumettre les deux formulaires suivants pour demander un crédit d'impôt foncier. Vous pouvez soumettre votre demande par voie électronique sur myVTax comme déclaration autonome ou lorsque vous produisez votre déclaration de revenus du Vermont.

- Formulaire HS-122, Déclaration de propriété familiale et demande de crédit d'impôt foncier
- Section A : Déclaration de propriété familiale
- Section B : Demande de crédit d'impôt foncier
- Annexe HI-144, Revenu du ménage. Apprenez à déterminer le revenu de votre ménage.

Année d'imposition : 2023      Revenu maximal du ménage : 128 000 \$

Année d'imposition : 2022      Revenu maximal du ménage : 134 800 \$

Année d'imposition : 2021      Revenu maximal du ménage : 136 900 \$

Année d'imposition : 2020      Revenu maximal du ménage : 138 500 \$

Année d'imposition : 2019      Revenu maximal du ménage : 138 250 \$

Année d'imposition : 2018      Revenu maximal du ménage : 136 500 \$

Année d'imposition : 2017 Revenu maximal du ménage : 147 500 \$

Année d'imposition : 2016 Revenu maximal du ménage : 141 000 \$

## Dates limites de dépôt

La date limite pour produire une demande de crédit d'impôt foncier est la même que celle pour produire votre déclaration de revenus du Vermont et votre déclaration de propriété familiale, qui est généralement le 15 avril. Si vous produisez votre déclaration de propriété familiale d'ici la date limite reportée du 15 octobre, vous pouvez toujours produire une demande de crédit d'impôt foncier au plus tard le 31 mars de l'année suivante. Toutefois, des frais de traitement de 150 \$ seront déduits de votre crédit d'impôt foncier. Après le 15 octobre, tout crédit d'impôt foncier sera envoyé directement au propriétaire et non à la ville.

## Modifier une demande

Si vous soumettez une demande de crédit d'impôt foncier avec votre déclaration de propriété familiale, vous pouvez modifier ou changer les renseignements suivants déclarés sur les formulaires HS-122, Déclaration de propriété familiale et demande de crédit d'impôt foncier et HI-144, Revenu du ménage, pourvu que les modifications soient apportées dans les trois ans suivant la date limite de dépôt d'avril :

- revenu du ménage,
- valeur de l'assiette de la maison,
- taxe pour l'éducation,
- taxe municipale, et
- pourcentage de propriété

Si vous ne produisez pas votre déclaration modifiée par voie électronique, vous pouvez utiliser l'annexe HI-144, Revenu du ménage, pour l'année concernée afin de modifier le revenu du ménage. Inscrivez le revenu exact du ménage et marquez MODIFIÉ sur le HI-144. Envoyez le HI-144 modifié séparément de toute autre déclaration produite auprès de l'Agence.

Envoyez votre déclaration par la poste à l'adresse qui suit :

**Vermont Department of Taxes**  
**P.O. Box 1645**  
**Montpelier, VT 05601-1645**

## Formulaires d'impôts et conseils

### Instructions pour myVTax

- [Guide myVTax Comment produire une déclaration de propriété familiale ou une demande de crédit d'impôt foncier \(myVTax Guide How to File a Homestead Declaration or Property Tax Credit Claim\)](#)

### Formulaires d'impôts et instructions

Consultez ci-dessous les formulaires, les instructions et un calculateur de crédit d'impôt foncier fourni par l'Agence pour faciliter la tâche des contribuables et des spécialistes afin d'estimer le montant du crédit d'impôt foncier que le contribuable pourrait recevoir au cours de l'année d'imposition foncière à venir.

- [Livret de déclaration de revenus du Vermont : Ce livret comprend les formulaires et des instructions pour : IN-111, IN-112, IN-113, IN-116, HS-122, RCC-146, HI-144 \(Vermont Income Tax Return Booklet: This booklet includes forms and instructions for: IN-111, IN-112, IN-113, IN-116, HS-122, RCC-146, HI-144\)](#)
- [HS-122, HI-144, Déclaration de propriété familiale ET demande de crédit d'impôt foncier \(HS-122, HI-144, Vermont Homestead Declaration AND Property Tax Credit Claim\) et instructions \(Instructions\)](#)
- [HS-122, Calculatrice de crédit d'impôt foncier \(HS-122, Property Tax Credit Calculator\)](#)
- [HS-122W, Déclaration de propriété familiale du Vermont et/ou retrait du crédit d'impôt foncier \(HS-122W, Vermont Homestead Declaration and/or Property Tax Credit Withdrawal\)](#)

#### Fiches pratiques et conseils

- [Factures d'impôts et confidentialité des renseignements sur le redressement des impôts fonciers \(Tax Bills and Confidentiality of Property Tax Adjustment Information\)](#)
- [Le crédit d'impôt foncier du Vermont \(The Vermont Property Tax Credit\)](#)
- [Bailleur de factures de propriété du Vermont \(Vermont Property Bill Backer\)](#)
- [Annexe HI-144 du Vermont : Détermination du revenu du ménage \(Vermont Schedule HI-144: Determining Household Income\)](#)
- [Renseignements fiscaux du Vermont pour les propriétaires de logements faisant l'objet d'une convention de subvention au logement \(Vermont Tax Information for Owners of Housing Subject to a Housing Subsidy Covenant\)](#)
- [Anciens combattants et impôts fonciers : Ce que vous devriez savoir \(Veterans and Property Taxes: What You Should Know\)](#)

#### Lois, règles et réglementations

- [Règlement § 1.5401\(7\) Propriété familiale \(Regulation § 1.5401\(7\) Homestead\)](#)
- [Règlement § 1.5811\(11\)A\(i\), §1.5401\(7\), \(14\), §1.6066\(c\) Domicile \(Regulation § 1.5811\(11\)A\(i\), §1.5401\(7\), \(14\), §1.6066\(c\) Domicile\)](#)
- [Bulletin technique 20 : Demandes pour défunts \(Technical Bulletin 20: Claims of Decedents\)](#)
- [Bulletin technique 51 : Modification du revenu brut à l'annexe HI-144 \(Technical Bulletin 51: Adjustment to Modified Gross Income Schedule HI-144\)](#)
- *Bulletin technique 56 (en cours de révision) : Déclarer le revenu d'entreprise, le revenu K-1, le revenu de location et le gain en capital à l'annexe HI-144 Revenu du ménage (Technical Bulletin 56 (Under Review): Reporting Business Income, K-1 Income, Rental Income and Capital Gain on Schedule HI-144 Household Income)*